

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SORIN.

Etaient présents : M SORIN, Mme DUSSAUT, M. PINSON, M. DANIAU, Mme MAIGNE, Mme VALLIOT, Mme BOUREAU, M. BOUCHET, M. BOUCLÉ, M. GUIGNON

Absents excusés : Mme BLIN LABBÉ.

Absents : /

Pouvoirs : Mme BLIN LABBÉ à Mr SORIN

Nombre de conseillers en exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme DUSSAUT Cécile

Nombre de conseillers présents : 10

Date de convocation : 15/09/2022

Nombre de votants : 11

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- ✍ **Autorise** le maire à signer la Convention d'utilisation du site internet de la Communauté de Commune Touraine Val de Loire subventionné à 100% par la CCTOVAL à l'unanimité.
- ✍ **Donne** un avis favorable pour la création d'une unité de méthanisation au lieu-dit « La Lande de la Blanchardrie » à Lasse par 8 votes pour, 3 abstentions.
- ✍ **Accepte** à l'unanimité d'adhérer à la nouvelle mission de Médiation Préalable Obligatoire proposé par Centre de Gestion 37 afin de régler les conflits entre agents territoriaux et la commune afin d'éviter de recourir au juge administratif et autorise le maire à signer.
- ✍ **Prend acte** de la résiliation des parcelles de location des Landes au 1er novembre 2022 à la demande de Me Bouchet Marie Andrée et réattribue les parcelles à Mr Boucle Christophe, Mr Bouchet Mathieu, EARL Sorin, et Me ACOULON Maeva suite à leur courrier.
- ✍ **Approuve** les devis réactualisés pour les travaux du Lavoir :
 - Devis CMT d'un montant de 16835,00 Euros HT
 - Devis EURL Strady d'un montant de 10284.00 Euros HT et Autorise le maire à faire la demande de subvention au titre de la mémoire de la commune au Président du Département et la demande de subvention à la Région.

✍ **Questions diverses :**

- Il est informé :
 - ⇒ Du débernage réalisé et de la haie supprimée devant le terrain de tennis pour en replanter une nouvelle
 - ⇒ D'un cout supplémentaire pour la réalisation de la réunion des parcelles des Landes
 - ⇒ De l'élague des haies à venir sur une partie des routes
 - ⇒ De la restitution de l'analyse par la CCTOVAL concernant le projet de restauration des mares.
 - ⇒ Du démarchage régulier pour le développement éolien , le Conseil Municipal n'y est pas favorable
 - ⇒ Des travaux d'effacement de réseaux « rue de la Perrée » bientôt terminé, il reste la mise en place des poteaux d'éclairage public.
 - ⇒ Du démarrage des travaux « rue d'Anjou » « rue du Chateau d'eau » réalisé par Colas à partir du 18 octobre 2022.
 - ⇒ D'une réflexion concernant l'augmentation des dépenses de fonctionnement plus élevé dû à l'augmentation des tarifs d'énergie et de la possibilité de réduire les horaires d'éclairage public.